



Faculté de Droit et
des Sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44313 Nantes Cedex 3

Tel : 02 40 14 15 15
www.droit.univ-nantes.fr

Centre Universitaire
Départemental
18, bld Gaston Defferre
85035 La Roche-sur-Yon

Tel : 02 51 45 93 93
www.univ-nantes.fr/larochesuryon

DROIT - LICENCE 1

PROGRAMME 2013 - 2014



www.univ-nantes.fr/droit



UNIVERSITÉ DE NANTES
FACULTÉ DE DROIT
ET DES SCIENCES POLITIQUES

LE MOT D'ACCUEIL

Chers étudiants,

La Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes est heureuse de vous accueillir en première année de Licence.

C'est une année de transition qui a pour but de vous familiariser avec ce qui représente un nouvel univers pour la plupart d'entre vous.

Pour vous y aider, la Faculté met à votre disposition deux livrets.

Un livret d'accueil destiné aux nouveaux arrivants, distribué lors de la réunion de rentrée, qui comprend des informations générales sur l'organisation et le fonctionnement de la Faculté (une présentation des locaux, de vos interlocuteurs, des services Web et des règles de fonctionnement des emplois du temps, des cours magistraux, des travaux dirigés...). L'important est d'acquiescer, dès les premières semaines, la capacité d'autonomie et d'organisation indispensable à la réussite à l'Université.

Un livret spécifique à la première année de licence, comportant en particulier le programme, des indications sur le déroulement de l'année et les résumés de cours.

Le règlement des études de licence, qui est entré en vigueur à la rentrée 2012, est consultable sur le site Internet de la Faculté. Il a été profondément modifié de manière à articuler au mieux le temps de l'apprentissage avec celui de l'évaluation des connaissances et des compétences. Une progression méthodologique du premier au dernier semestre de la licence (qui se déroule sur trois années) a été mise en place, pour garantir à la fois une plus grande cohérence entre les exercices demandés à chaque niveau de la licence, et la maîtrise par les étudiants des techniques juridiques de base à la fin de ce parcours.

Le Directeur des études de la première année de licence est le garant de la qualité de l'organisation pédagogique. À ce titre, il sera l'un de vos interlocuteurs privilégiés.

La première année de Licence de Droit vise l'apprentissage du vocabulaire, du raisonnement et de la méthode, en même temps qu'elle permet la découverte des principales branches de droit. L'enseignement est organisé en cours magistraux (CM) et en séances de travaux dirigés (TD)

Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement des étudiants est prévu. Il comprend notamment une visite de la bibliothèque universitaire (BU) organisée lors de la première ou deuxième séance de TD et un système de soutien aux étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne au premier semestre.

En espérant que tout ceci contribuera à votre réussite, je vous souhaite, au nom de la Faculté et de l'ensemble des personnels qui vont vous accompagner, une excellente année universitaire.

Karine FOUCHER
Responsable de la première année de licence

LE PROGRAMME

SEMESTRE 1

Unité d'enseignements fondamentaux et méthodologiques	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Introduction au droit constitutionnel → méthodologie 1	36 h	20 h	Obligatoire
Introduction au droit privé et droit des personnes → méthodologie 2	36 h	20 h	
Introduction historique aux concepts fondamentaux du droit	36 h		

Unité d'enseignements complémentaires

Institutions juridictionnelles	24 h		Obligatoire
Institutions administratives	24 h		

Unité d'enseignements de découverte

Culture générale	24 h		1 CM au choix
Culture juridique allemande	24 h		
Problèmes économiques contemporains	24 h		

SEMESTRE 2

Unité d'enseignements fondamentaux	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Histoire politique et constitutionnelle	36 h	20 h	Obligatoire
Droit de la famille	36 h	20 h	
Droit constitutionnel de la V ^{ème} République	36 h	10 h	

Unité d'enseignements complémentaires

Institutions internationales	36 h		Obligatoire
Introduction à la science politique : acteurs et organisations	36 h		

Unité d'enseignements de découverte

Histoire du droit de la famille	24 h		1 CM au choix
Introduction aux grands systèmes de droit étranger	24 h		
Introduction aux sciences criminelles	24 h		

Unité d'enseignements de compétences complémentaires

Langues étrangères (allemand, anglais ou espagnol)		15 h	Obligatoire
--	--	------	-------------

Unité de consolidation

Méthodologie : introduction au droit constitutionnel		10 h	Obligatoire pour les étudiants ayant obtenu moins de 10 au contrôle continu du 1 ^{er} semestre.
Méthodologie : introduction au droit privé et droit des personnes		10 h	

LE PROGRAMME

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, intégrer des parcours d'excellence ou professionnalisant. Ces cursus, sélectifs, impliquent de suivre des cours en complément ou en remplacement de certains cours du cursus classique.

▶ LES FILIÈRES LANGUES

Il en existe trois :

- la filière franco-britannique
- la filière franco-allemande
- la filière franco-espagnole

Ces filières sont soumises à sélection : seuls les étudiants inscrits dès la première année et ayant un niveau de langue suffisant pourront poursuivre ces filières en deuxième année.

Ces formations d'excellence conduisent à un double diplôme et pourront permettre à certains étudiants de suivre un M1 à l'étranger, à Cardiff pour ceux de la filière franco-britannique, à Mainz, pour ceux de la filière franco-allemande, à Madrid pour ceux de la filière franco-espagnole.

Filière franco-allemande	CM	Filière franco-britannique	CM
2 nd semestre : Culture juridique allemande	24 h	2 nd semestre : Introduction au droit anglais	24 h

Filière franco-espagnole	CM
1 ^{er} semestre : Problèmes économiques contemporains	24 h
2 nd semestre : Introduction aux grands systèmes de droit étranger	24h

les étudiants de la filière franco-espagnole devront obligatoirement s'orienter vers la L3 Parcours privé.

Renseignements : +33 (0)2 40 14 16 24 - international.droit@univ-nantes.fr

▶ LE PARCOURS CULTURE JURIDIQUE

Ce parcours s'adresse aux étudiants désireux d'enrichir leur culture juridique par un cours supplémentaire par semestre. Il s'agit d'un parcours sélectif sur 5 semestres. L'inscription se fera sur dossier, lequel est à retirer au service scolarité à partir de novembre.

2 nd semestre : Séminaire de culture juridique - CM	30 h
--	------

▶ LE PARCOURS PROFESSIONNALISANT

Ce parcours s'adresse aux étudiants souhaitant s'orienter en 3^e année vers une licence professionnelle. Cette orientation se fait au second semestre. L'inscription se fera sur dossier, lequel est à retirer au service scolarité à partir d'octobre.

Les étudiants qui s'orientent vers ce parcours suivent les cours du cursus général à l'exception de l'unité d'enseignements de découverte qui est remplacée par l'unité suivante :

2 nd semestre : Droit de la preuve - CM	24h	
2 nd semestre : Méthodologie juridique appliquée - TD		20h

Licence mention : Droit Parcours Europe

Pour cette Licence sélective, le principe est celui d'un double parcours. L'étudiant suit, d'un côté, les enseignements disciplinaires fondamentaux en droit et, de l'autre, le tronc commun du parcours Europe. Il s'agit donc de former des juristes, ouverts sur les questions européennes. Une partie des enseignements du Parcours Europe est dispensée en anglais.

Renseignements : 02 40 14 16 77 - secretariat.parcours-europe@univ-nantes.fr
www.univ-nantes.fr/etudes-europeennes

LE DÉROULEMENT DE L'ANNÉE

SEMESTRE 1

- **La réunion de rentrée** : la licence 1 est divisée en trois groupes pédagogiques à Nantes et un groupe à La Roche-sur-Yon. Pour l'ensemble des groupes, une réunion de rentrée, obligatoire, est organisée, dans laquelle sont présentés les principaux éléments administratifs et pédagogiques pour l'année à venir.

- **Début des cours** : les cours magistraux débuteront le 16 septembre tandis que les travaux dirigés démarreront le 8 octobre.

- **Les examens** : pour les matières non assorties de travaux dirigés, les épreuves auront lieu au début du mois de janvier, juste avant la reprise des cours.

Afin de renforcer la cohérence pédagogique, les examens concernant les autres matières se dérouleront au mois de mai pour la première session et de juin pour la seconde, avant ceux relatifs aux matières du second semestre.

SEMESTRE 2

- **Groupes pédagogiques** : les étudiants demeurent rattachés au groupe pédagogique auquel ils ont été affectés en début d'année universitaire.

- **Début des cours** : les cours magistraux débuteront le 20 janvier tandis que les travaux dirigés démarreront le 10 février.

- **Le soutien aux étudiants en difficulté** : des TD de renfort, permettant de revenir sur les difficultés rencontrées au premier semestre, débuteront, au rythme d'1 semaine sur 2, à partir de février.

- **Les examens** : ceux de la première session auront lieu au mois de mai et ceux de la seconde session au mois de juin.

-> l'essentiel des épreuves étant regroupé au mois de mai, leur nombre a été réduit à 5, conformément au règlement des études de Licence. De même, le poids du contrôle continu (dont l'évaluation s'opère en TD) a été renforcé.



SEMESTRE 1

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES

▲ Introduction au droit constitutionnel

Ce cours vise à appréhender les règles qui encadrent l'exercice du pouvoir politique. Ces règles se trouvent pour l'essentiel dans la Constitution de l'État, qui est la «loi fondamentale» placée au sommet de la hiérarchie des normes. Cela signifie que le pouvoir politique est soumis au droit, ce qui est la définition même de l'État de droit. Plus précisément, le cours consiste en l'étude de l'organisation et du fonctionnement des institutions politiques de l'État : chef de l'État (Président de la République ou Monarque), Parlement, gouvernement. Le mode d'organisation et les relations entre ces institutions diffèrent selon le type de régime politique (parlementaire ou présidentiel pour l'essentiel) et ont également beaucoup varié dans l'histoire constitutionnelle de la France. Avant d'étudier les grandes étapes de cette évolution (depuis la Révolution de 1789 jusqu'à la III^{ème} République) et les systèmes existants dans les grandes démocraties contemporaines (États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne...), le cours consistera en l'exposé des concepts fondamentaux du droit constitutionnel : État, Constitution, souveraineté, représentation, séparation des pouvoirs et justice constitutionnelle.

Bibliographie indicative

- ARDANT (Philippe), MATHIEU (Bertrand), *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, LGDJ
- CHANTEBOUT (Bernard), *Droit constitutionnel*, Sirey
- GICQUEL (Jean et Jean-Eric), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien
- GOHIN (O), *Droit constitutionnel*, Coll. Manuel, Litec,
- LE DIVELLEC (Armel), DE VILLIERS (Michel), *Dictionnaire de droit constitutionnel*, Sirey
- MATHIEU (Bertrand), VERPEAUX (Michel), *Droit constitutionnel*, PUF
- MELIN-SOUCRAMANIEN (Ferdinand), PACTET (Pierre), *Droit constitutionnel*, Sirey
- ZOLLER (E), *Droit constitutionnel*, P.U.F.

▲ Introduction au droit privé et droit des personnes

Ce cours est d'abord consacré à l'étude introductive du droit privé en définissant le droit, en explorant les sources et les grandes catégories du droit privé. Puis, s'agissant du droit des personnes, il étudie la notion de personnalité juridique et les droits de la personnalité qui s'y rattachent. Il évoque l'individualisation de la personne à travers l'état civil et les critères d'individualisation. Enfin, il approfondit le droit des incapacités (tutelle, curatelle...).

Bibliographie indicative

- *Introduction générale au droit*, Rafael Encinas de Munagorri, Flammarion, 2011
- *Introduction générale au droit*, Fabre-Magnan Muriel, PUF, 2011
- *Introduction générale au droit*, François Terré, Précis Dalloz, 2012
- *Droit des personnes*, Astrid Marais, Dalloz, 2012
- *Droit des personnes, des familles et des majeurs protégés*, Annick Batteur, LGDJ, 2010
- *Droit civil 1re année : Introduction, personnes, famille*, Mélina Douchy-Oudot, Hypercours Dalloz, 2011
- *Droit civil : les personnes*, Bernard Teyssié, lexisnexis, 2011

▲ Introduction historique aux concepts fondamentaux du Droit

Dans un cursus de droit, l'acquisition d'une maîtrise de la terminologie juridique constitue une étape essentielle. Le droit est, en effet, constitué d'un ensemble de concepts et de règles liés les uns aux autres par le cadre institutionnel dans lequel ils prennent sens. D'un certain côté, ces concepts en apparence stables, sont des repères fondamentaux. D'un autre côté, leur signification n'est jamais figée car le droit ne cesse de se transformer. Le cours d'introduction historique a pour but de fournir des clefs de compréhension de ces concepts aux étudiants qui découvrent le monde du droit. Il consiste en un parcours historique des grands champs du droit qui permet d'en dresser un tableau général. Sont ainsi abordées, à travers leurs transformations, l'identité du droit lui-même (formes diverses des règles de droit et de leur production : coutume, loi...), les institutions publiques (communauté politique, État, pouvoir), les institutions privées (les personnes et les choses) ou la procédure (lien notamment entre la mise en oeuvre du droit et les garanties des droits). Au terme de ce parcours, cet enseignement vise à ce que les concepts fondamentaux se trouvent mis en perspective afin que les étudiants se les approprient sans les subir.

SEMESTRE 1 (SUITE)

Bibliographie indicative

- CARBASSE (Jean-Marie), *Manuel d'introduction historique au droit*, 4^e éd. révisée Paris, PUF, («Droit fondamental»), 2011.
- CHENE (Christian), DURAND (Bernard), LECA (Antoine), *Introduction historique au droit*, Paris, Montchrestien («Pages d'amphi»), 2004.
- RIALS (Stéphane), ALLAND (Denis), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF/Lamy («Quadrige. Dicos poche»), 2003.
- ENCINAS DE MUNAGORRI (Rafael), *Introduction générale au droit*, 3^e éd. Paris, Flammarion («Champs Université. Droit»), 2011.
- GAUDEMET (Jean), *Les Naissances du droit : le temps, le pouvoir et la science au service du droit*, Paris, Montchrestien («Domat. Droit public»), 2006.
- TERRE (François), *Introduction générale au droit*, 9^e éd. Paris, Dalloz («Précis»), 2012.
- THIÉREAU (Jean-Louis), *Introduction historique au droit*, 3^e éd. Paris, Flammarion («Champs Université. Droit»), 2009.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

▲ Institutions juridictionnelles

Le cours d'institutions juridictionnelles a pour objet d'initier les étudiants à certaines notions institutionnelles afin de prendre conscience des réalités du monde judiciaire moderne qui forment la trame sur laquelle viennent s'insérer d'autres enseignements. Il est donc nécessaire que les étudiants aient une vue globale de la Justice et des principes qui la régissent. Le terme « institutions » renvoie, non seulement aux organes chargés de rendre la justice, mais aussi aux hommes qui les font fonctionner, juges et auxiliaires de justice. L'adjectif « juridictionnelles » a une vocation plus large que celui de « judiciaires ». Il vise donc toutes les juridictions, non seulement celles de l'ordre judiciaire, mais également celles des ordres administratifs, constitutionnel ou international.

Le cours s'articule autour de trois axes :

- la justice ;
- les juridictions : étude d'ensemble et par ordre de juridiction ;
- la scène judiciaire : étude des acteurs de la vie judiciaire et du déroulement du procès.

Bibliographie indicative

- GUINCHARD, MONTAGNIER, VARINARD et DEBARD, *Institutions juridictionnelles*, Dalloz, Précis, 11^e éd. 2011
- KERNALEGUEN, *Institutions judiciaires*, LexisNexis, Manuel, 5^e éd.
- PERROT, *Institutions judiciaires*, Montchrestien, Domat, 15^e éd.

▲ Institutions administratives

Ce cours présente la structure générale du système administratif de la France, État unitaire décentralisé. Sont successivement abordées l'Administration de l'État (au niveau central comme local), celle des collectivités territoriales (ainsi que les structures de coopération entre elles), les institutions administratives spécialisées (établissements publics, groupements d'intérêt public, personnes privées gestionnaires de service public), ainsi que les caractéristiques essentielles de la juridiction administrative.

Bibliographie indicative

- FAURE (Bertrand), *Institutions administratives*, PUF, coll. Licence droit, 2010.
- GOHIN (Olivier) et SORBARA (Jean-Gabriel), *Institutions administratives*, LGDJ, coll. Manuel, 6^e édition, 2012.
- GUETTIER (Christophe), *Institutions administratives*, Dalloz, coll. Cours, 5^e édition, 2010.
- JAN (Pascal), *Institutions administratives*, Litec, coll. Objectif droit, 4^e édition, 2011.
- MAILLARD DESGRÉES DU LOU (Dominique), *Institutions administratives*, PUF, coll. Thémis Droit, 2011.
- OBERDORFF (Henri), *Les Institutions administratives*, Sirey, coll. Sirey Université 6^e édition, 2010.
- SERRAND (Pierre), *Institutions administratives*, PUF, Série Droit fondamental, 4^e édition, 2012.

SEMESTRE 1 (SUITE)

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE DÉCOUVERTE

▲ Problèmes économiques contemporains

L'objet de ce cours est de proposer autour de trois grands thèmes (le comportement économique des ménages et des entreprises, la coordination par le marché, l'intervention des pouvoirs publics) une analyse économique du monde contemporain. Pour cela, il souhaite présenter le vocabulaire, les concepts et les théories qui constituent la « boîte à outils » de l'économiste et poser les bases d'une réflexion sur de grandes questions d'actualité comme la monnaie unique européenne, la reprise de l'investissement, la mondialisation des échanges et des capitaux...

▲ Culture générale

Le cours de culture générale a vocation, d'une part, à conforter les acquis culturels des étudiants et, d'autre part, à mettre en perspective les principales matières juridiques enseignées en L 1 compte tenu des « traditions culturelles » dans lesquelles elles s'enracinent et de la modernité. Le cours de culture générale est donc une initiation aux questions que soulève la modernité et auxquelles le droit apporte ou tente d'apporter une réponse en s'appuyant sur une riche tradition. Il s'agit d'inviter les étudiants à approfondir et à actualiser des savoirs en les amenant à réfléchir et à ouvrir le plus largement leur curiosité. Ces « leçons de culture générale » ont aussi pour but de prévenir le possible oubli de la culture générale possédée par les étudiants à l'entrée à l'université sur laquelle se sédimente peu à peu des savoirs positifs au risque de son effacement alors même que la culture générale est à nouveau convoquée dans le cursus d'études en droit lorsque les étudiants préparent les grands concours (Ecole Nationale de la Magistrature, grand oral du concours d'entrée aux écoles d'avocats...)

Ces « leçons de culture générale » pourront être dispensées sous la forme d'« état des savoirs » sociologiques, philosophiques, scientifiques, économiques, des arts ou de la littérature... et aborderont divers thèmes en lien avec les principales matières juridiques enseignées à la faculté de droit. Pourront, ainsi être traités des sujets tels que ceux de la modernité, des identités et de la diversité, de l'éthique et de la responsabilité, des sciences et du progrès, de la mémoire, de la justice, de la famille, de l'exclusion, des inégalités, de la République, de la démocratie, de la société civile, des médias et de la communication, du travail... Cette liste indicative de thèmes à traiter n'est bien sûr pas exhaustive.

Bibliographie indicative

- TERESTCHENKO (Michel), *Philosophie politique*, deux tomes, hachette supérieur ;
- MANENT (Pierre), *Cours familier de philosophie politique*, L'esprit de la Cité Fayard ;
- ARENDT (Hannah), *La crise de la culture*, Folio essais ;
- RÉMOND (René), *Introduction à l'histoire de notre temps*, trois tomes, Points histoire ;
- FINKIELKRAUT (Alain), *Nous autres, modernes : quatre leçons*, Ellipses, 2005 ;
- COBAST (Eric), *Petites leçons de culture générale* ; presse universitaire de France ;
- SCHNAPPER (Dominique), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris: Gallimard, Folio) et la démocratie providentielle 2002. Essai sur l'égalité contemporaine, Paris: Gallimard, NRF Essais.
- GOMBROWICZ (Witold), *Cours de philosophie en six heures un quart*, Rivage poche.

▲ Culture juridique allemande : introduction historique au droit allemand

Le cours retrace l'histoire juridique de l'Allemagne de la réception du droit romain au sein du Saint Empire romain germanique (fin XV^e-XVI^e siècle) jusqu'à l'entrée en vigueur du Code civil (Bürgerliches Gesetzbuch) dans l'Empire allemand (1900). Résolument placé dans une dimension comparative et européenne, l'enseignement montre à la fois les proximités et les différences des droits français et allemand – qui appartiennent à la famille juridique dite « romano-germanique ».

L'enseignement est fortement recommandé aux étudiants qui souhaitent s'inscrire dans la filière franco-allemande au second semestre.

Bibliographie sélective (en langue française)

- Jacques Bouineau, *Traité d'histoire européenne des institutions*, t. II, XVI^e-XIX^e siècle, Paris, Litec, « Traités », 2009.
- Alain Wijffels, *Introduction historique au droit. France, Allemagne, Angleterre*, Paris, PUF, « Thémis », 2010.
- Claude Witz, *Le droit allemand*, Paris, Dalloz, « Connaissance du droit », 2001.
- Raoul C. Van Caenegem, *Le droit européen entre passé et futur. Unité et diversité sur deux millénaires*, présenté par Emmanuel Jeuland, Paris, Dalloz, « Rivages du droit », 2010.

SEMESTRE 2

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

▲ Histoire politique et constitutionnelle

Qu'est-ce que l'État ? A cette question, juristes, politistes ou sociologues apportent des réponses sensiblement différentes. On peut parfois définir l'État comme un ensemble humain et territorial unifié par un pouvoir disposant du monopole de la contrainte légitime. Mais une telle définition masque une grande diversité spatiale et temporelle dans l'organisation institutionnelle ou dans les relations entre pouvoirs. Inscrites dans l'Histoire, les institutions étatiques et la notion d'État ne cessent de se transformer, comme le montrent, de nos jours encore, les effets induits par le droit européen et le droit international. Dans le prolongement du cours d'introduction historique aux concepts fondamentaux du droit, le cours d'Histoire de l'État, XIII^e-XVIII^e siècle, doit permettre aux étudiants de replacer la notion d'État dans le temps long de la formation des États modernes dont elle est issue : un ensemble d'expériences qui entremêlent droit et politique, les institutions et les hommes, la théorie et la pratique. La construction politique et institutionnelle de l'État français constituera l'axe central du cours, dans ses dimensions politiques (souveraineté, gouvernement, assemblées), judiciaires (de droit commun ou spécialisées, centrales ou locales) ou administratives (finances, armée, police). Institutions et notions seront cependant abordées, d'une part, sous l'angle de leur formation progressive ; d'autre part, sous l'angle de leurs spécificités vis-à-vis d'autres États en formation (Papauté, Empire germanique, couronnes d'Angleterre ou d'Espagne, Cités-États italiennes). Les étudiants aborderont ainsi l'unité et la diversité des pratiques et des théories qui contribuent à l'émergence de cette notion clef des modèles juridiques et politiques modernes : l'État.

Bibliographie indicative

- PICQ (Jean), *Une Histoire de l'État en Europe : pouvoir, justice et droit du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- BADIE (Bertrand), BIRNBAUM (Pierre), *Sociologie de l'État*, Paris, Hachette coll. « Pluriel », 2007.
- BLOCKMANS (Wim), *Histoire du pouvoir en Europe. Peuple, marchés, États*, Fond Mercator, Paribas, 1997.
- CORNETTE (Joël), *La Monarchie entre Renaissance et Révolution, 1515-1792*, Paris, Le Seuil, 2000.
- COSANDEY (Fanny), DESCIMON (Robert), *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 2002.
- ELIAS (Norbert), *La Dynamique de l'Occident*, [1939], Paris, Press Pocket, coll. « Agora », 2003.
- HANSEN (Mogens), *Polis et Cité-État. Un concept politique antique et son équivalent moderne* [1998], Paris, Les Belles Lettres, 2004.
- KRYNEN (Jacques), *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1993.
- RICHET (Denis), *La France moderne : l'esprit des institutions*, Paris, Flammarion, 1973.
- STRAYER (Joseph), *Les Origines médiévales de l'Etat moderne* [1970], Paris, Payot, 1979.
- SAINT-BONNET (François), SASSIER (Yves), *Histoire des institutions avant 1789*, Paris, Montchrestien, 3^e édition, 2008

▲ Droit de la famille

Ce cours porte sur le statut juridique de la cellule constituée par un couple et ses enfants. Le couple est analysé de deux points de vue : d'abord, sous l'angle de son statut légal, offrant à un couple uni le choix entre le mariage et le pacte civil de solidarité et à un couple désuni l'option entre le divorce et la séparation de corps ; ensuite, sous l'angle de son statut para-légal, correspondant pour le couple uni au concubinage et pour le couple désuni à la séparation de fait. L'enfant est étudié à deux stades de sa vie juridique : celui d'abord, de l'acquisition de la filiation, par nature (pour la filiation légitime et la filiation naturelle) et autrement (par l'adoption ou par la procréation assistée) ; celui, ensuite, des effets de la filiation que constituent respectivement : la soumission à l'autorité parentale et le droit à l'entretien.

Bibliographie indicative

- BATTEUR (Annick), *Droit des personnes, des familles et des majeurs protégés*, Paris, LGDJ, 2009
- BENABENT (Alain), *Droit civil. Droit de la famille*, Montchrestien, coll. « Précis Domat », 2010.
- BONNET (Vincent), *Droit de la filiation*, Paris, L'Harmattan, Coll. La Justice au quotidien, 2006
- BONNET (Vincent), *Droit de la famille*, Paris, Paradigme, 2011
- CARBONNIER (Jean), *Droit civil. Introduction, Les personnes, La famille, L'enfant, Le couple*, Paris, PUF, 2005
- LASZLO-FENOUILLET (Dominique), *Droit de la famille*, Paris, Dalloz, 2008
- CORNU (Gérard), *Droit civil. La famille*, Paris, Montchrestien, 2006
- COURBE (Patrick), *Droit de la famille*, Paris, Sirey, 2008

SEMESTRE 2 (SUITE)

- DOUCHY (Mélina), *Droit civil. 1^{ère} année. Introduction, personnes, famille*, Paris, Dalloz, Coll. Hypercours, 2007
- MALAURIE (Philippe), FULCHIRON (Hugues), *La Famille*, Paris, Defrenois, 2009
- MASSIP (Jacques), *Le Nouveau Droit de la filiation*, Paris, Defrenois, 2006
- TERRÉ (F.) et FENOUILLET (D.), *La famille*, Dalloz, coll. « Précis », 2011.

▲ Droit constitutionnel de la V^{ème} République

Prolongeant le cours d'introduction au droit constitutionnel du premier semestre, cet enseignement a pour objet les institutions politiques françaises actuelles, régies par la Constitution du 4 octobre 1958. Les nombreuses modifications dont cette dernière a été l'objet permettront de s'interroger sur l'évolution de l'équilibre des pouvoirs, le Président de la République et le Premier ministre d'une part, et entre l'exécutif et le Parlement d'autre part. Quelle est la nature du régime de la cinquième République ? Comment est-il parvenu à s'adapter dans le temps, traversant toutes les épreuves, y compris celle de la cohabitation ? Qui gouverne effectivement la France ? Qui est l'auteur de la loi ? Où sont les contre-pouvoirs dans ce régime que certains souhaiterait voir disparaître, cédant la place à une sixième République...

Bibliographie indicative

- CHAGNOLLAUD (D), *Droit constitutionnel contemporain*, Tome 3, La V^e République, Dalloz,
- J.-J. Chevallier, G. Carcassonne, O. Duhamel, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France. Volume 2 : histoire de la Ve République (1958-2007)*, Dalloz, dernière édition.
- les ouvrages publiés à l'occasion du cinquantième anniversaire de la V^e République, notamment :
 - *Association française de Droit constitutionnel, Cinquantième anniversaire de la Constitution française : 1958-2008*, Dalloz, 2008.
 - *Cercle des constitutionnalistes, Les 50 ans de la Constitution*, Litec 2008.
 - J. Garrigues, *La France de la V^e République : 1958-2008*, Armand Colin 2008.
 - P. Jan (dir.), *La Constitution de la V^e République. Réflexions pour un cinquantenaire*, La Documentation française 2008.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

▲ Institutions internationales

Les institutions internationales désignent l'ensemble des structures et des mécanismes, notamment juridiques, qui régissent les relations au sein de la société internationale. Cette dernière se différencie très nettement des ordres juridiques internes. Ce cours a pour finalité de présenter une première approche de la société internationale et des rapports entre ses acteurs.

Deux grandes parties structurent cet enseignement :

- les acteurs de la scène internationale : l'État ; les organisations internationales ; les autres acteurs.
- les rapports entre ces acteurs : étude des relations diplomatiques et consulaires ; encadrement du recours à la force et règlement pacifique des différends

Bibliographie indicative

- BLACHER (P.), *Droit des relations internationales*, Lexisnexis, 4^e édition, 2011.
- CHARPENTIER (J.) et SIERPINSKI (B.), *Institutions internationales*, Dalloz, Mémentos, 18^e édition, 2012.
- EUZET C., *Relations internationales*, Ellipses Marketing, 2^e édition, 2013.
- GOUNELLE M., *Relations internationales*, Dalloz, Mémentos, 10^e édition, 2012.
- ROCHE (J.-J.), *Relations internationales*, LGDJ, 6^e édition, 2012.
- SUR (S.), *Relations internationales*, Montchrestien, série Domat politique, 6^e édition, 2011.
- TAWIL (E.), *Relations internationales*, Vuibert, 2^e édition, 2012.
- ZARKA (J.-C.), *Institutions internationales*, Ellipses, 5^e édition, 2011.

▲ Introduction à la science politique : acteurs et organisations

Ce cours analyse les acteurs de la vie politique en montrant combien l'opinion publique constitue une catégorie fondamentale et régulatrice de la démocratie sans être une réalité sociale naturelle. Il interroge donc les origines de cette notion d'opinion publique et ses développements historiques à travers une série de tentatives d'incarnation de celle-ci par les intellectuels engagés, par les mouvements sociaux, les partis politiques ou les sondages notamment...

SEMESTRE 2 (SUITE)

Cet enseignement interroge également les structures de médiation que sont les médias, les groupes d'intérêt, l'administration en évaluant leur impact sur la vie politique... Le cours analyse aussi la professionnalisation de la vie politique à travers l'étude des élus et, au-delà, les grandes mutations de la scène politique dans les démocraties contemporaines. Le cours aborde également de nombreux outils théoriques d'analyse comme les théories de l'action collective, le concept habermassien d'espace public et ses limites...

Bibliographie indicative

- BADIE (Bertrand) et alii, *Dictionnaire de science politique*, Paris, Armand Colin, 1996.
- BAUDOIN (Jean), *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz, coll. « Mémentos », 7^{ème} édition, 2004.
- BAUDOIN (Jean), *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Essais », 1998.
- BRAUD (Philippe), *La Science politique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°909, 9^{ème} édition, 2007.
- BRAUD (Philippe), *Sociologie Politique*, Paris, LGDJ, 2011, 10^{ème} édition.
- COHEN (Antonin), LACROIX (Bernard), RIUTORT (Philippe) (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères », 2009.
- COLAS (Dominique), *Sociologie politique*, Paris, PUF, coll. « 1er cycle », 1992.
- DORMAGEN (Jean-Yves) et MOUCHARD (Daniel), *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, Ed. de Boeck, 2007.
- LAGROYE (Jacques) et SAWICKI (Frédéric), *Sociologie politique*, Paris, Presses de Science Po, coll. « Amphithéâtre », 2006.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE DÉCOUVERTE

▲ Histoire du droit de la famille

Ce cours a pour objet de rendre intelligible le cours de droit de la famille par une approche historique. Les rapports sexuels étant facteurs de désordre, tout l'objet du droit de la famille depuis l'antiquité est de fabriquer de l'ordre. Par l'institution du mariage monogame dans un premier temps. Monogamie qui est la marque de fabrique de nos sociétés occidentales. Avec la domination de l'Eglise dans la société au Moyen-Âge, des règles strictes - tirées d'une interprétation des Ecritures - sont posées à la formation du mariage et aux obligations qui pèsent sur les époux, dont la fidélité et l'interdiction de la répudiation. Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, seuls les rapports sexuels dans le mariage sont tolérés par le droit. L'institution d'une filiation légitime par le droit - et ce depuis la Rome antique - est la seconde caractéristique d'un encadrement des rapports sexuels, mais cette fois du point de vue de ses conséquences : ne prendre en compte que les enfants issus du mariage est un moyen de perpétuer les noms et les fortunes dans nos anciennes sociétés inégalitaires et de rejeter à la marge les enfants dits « naturels », simplement issus d'une copula carnalis que la morale, et le droit, réprouvent.

Bibliographie indicative

- BART (Jean), *Histoire du droit privé, de la chute de l'Empire romain au XIX^e siècle*, Paris, Montchrestien, « Domat droit privé », 1998.
- GAUDEMET (Jean), *Le Droit privé romain*, Paris, Montchrestien, « Domat droit privé », 2^e édition, 2000.
- HALPERIN (Jean-Louis), *Histoire du droit privé depuis 1804*, Paris, PUF, « Droit fondamental », 1996, rééd. « Quadrige », 2001.
- LEFEBVRE-TEILLARD (Anne), *Introduction historique au droit des personnes et de la famille*, Paris, PUF, « Droit fondamental », 1996.
- LEVY (Jean-Philippe) et CASTALDO (André), *Histoire du droit civil*, Paris, Dalloz, « Précis », 2002.
- OURLIAC (Pierre) et de MALAFOSSE (Jean), *Histoire du droit privé, Tome III, Le droit familial*, Paris, PUF, « Thémis », 1968.
- OURLIAC (Pierre) et GAZZANIGA (Jean-Louis), *Histoire du droit privé de l'An mil au Code civil*, Paris, Albin Michel, « Évolution de l'humanité », 1985.
- PETOT (Pierre), *Histoire du droit privé français, la famille*, Paris, Loysel, 1992.
- SZRAMKIEWICZ (Romuald), *Histoire du droit français de la famille*, Paris, Dalloz, « Connaissance du droit », 1995.
- THIREAU (Jean-Louis), *Histoire du droit de la famille*, Paris, L'Hermès, 1998.

▲ Introduction aux grands systèmes de droit étranger

Après l'introduction qui insiste sur la problématique, l'intérêt ainsi que l'historique de l'étude des droits étrangers, le cours se focalise sur les systèmes de droit étranger que sont respectivement le système cosmologique (Chine, Japon, Inde, Afrique), le système théologique (Islam) et le système anthropologique (le droit occidental contemporain). Ce

SEMESTRE 2 (SUITE)

dernier se divise à son tour en systèmes de Common law (droit anglais et droit américain) et de civil law (droit allemand).

Bibliographie sélective :

- Jianguan JIANG : *Théorie du droit public*, L'Harmattan, 2010.
- Raymond Leggeais : *Grands systèmes de droit contemporains*, approches comparative, Litec, 2004 ;
- René David et Camille Jauffret-Spinozi, *Les grands systèmes de droit contemporains*, 11^e édition Dalloz, 2002 ;
- G. Cubbertini, *Les grands systèmes de droit contemporains*, 2^e édition, LGDJ, 2001 ;
- Michel Fromont, *Grands systèmes de droit étrangers*, memento de Dalloz. 6^e édition, 2009.

▲ Introduction aux sciences criminelles

Ce cours constitue une première approche du phénomène criminel et est l'occasion de présenter les différents, et nombreux, enseignements relevant des sciences criminelles qui sont dispensés au sein de la faculté : droit pénal général, pénologie, procédure pénale, droit pénal spécial. Selon les cas il s'agit d'expliquer ce phénomène, en étudiant les facteurs du crime, ou de le combattre en essayant d'éviter la commission d'infractions. Dans le cadre de ce cours d'initiation, nous aborderons également un certain nombre de notions fondamentales communes à certaines des disciplines évoquées : principe de légalité, application de la loi dans le temps, procès équitable...

Bibliographie indicative

- CADIET (Loïc), *Dictionnaire de la justice*, P.U.F., 2004, 1312 pages.
- CARBASSE (Jean Marie), *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, PUF, 2^e éd. 2006, 488 pages.
- CARIO (Robert), *Introduction aux sciences criminelles*, L'Harmattan, 2005, 278 pages.
- CHAUVAUD (Frédéric), PETIT (Jacques-Guy), YVOREL (Jean-Jacques), *Histoire de la justice de la révolution à nos jours*, PUR, 2007, 248 pages.
- LARGUIER (Jean), *Le Droit pénal*, PUF, Que sais-je, 2005, 128 pages.
- LOPEZ (Gérard), et TZITZIS (Stamatios). *Dictionnaire des sciences criminelles*, Dalloz, 2004, 1040 pages.
- RENAUT (Marie Hélène), *Histoire du droit pénal*, Ellipses, 2005, 128 pages.
- ROYER (Jean-Pierre), *Histoire de la justice en France*, PUF, 2001, 1032 pages.
- ROBERT (Philippe), *La Sociologie du crime*, Repères, La découverte, 2005, 128 pages.
- TULKENS (Françoise) et VAN DE KERCHOVE (Michel), *Introduction au droit pénal, aspects juridiques et criminologiques*, éditions Kluwer, 7^e éd. 2005, 792 pages.

▲ Langues étrangères

- **Anglais** : les étudiants seront divisés en 2 groupes sur la base de leur résultat à un test de niveau qui aura lieu fin septembre ou début octobre. Les étudiants devront passer le TOEIC en fin de L3, leur succès à cette certification conditionnant la poursuite de leurs études de langue en M1.

Les groupes de TD sont en général de 35 étudiants. L'enseignement ne sera pas juridique en L1 mais plutôt «business oriented» : nonverbal communication, politeness, job interviews, email writing, business and commercial English, etc..

- **Espagnol** : test de niveau pour les 3 groupes, les étudiants seront divisés en 2 niveaux.
- **Allemand** : un seul groupe.

PARCOURS SPÉCIFIQUES

▲ Filière franco-allemande : Culture politique allemande : introduction au système politique allemand

Cet enseignement, dispensé en allemand vise à donner aux étudiants une connaissance générale du système politique allemand ainsi que le vocabulaire s'y rapportant. Après une courte évocation de la construction récente de l'État allemand, sont présentés : Bundestag, Bundesrat, Kanzler / in, Bundesregierung et pratiques administratives. Les marges de manœuvre des différents acteurs institutionnels et leurs interdépendances sont interrogées. La culture politique des partis, des partenaires sociaux et le rôle des médias dans la démocratie allemande constituent le second volet du cours. Cet enseignement est validé par une note d'oral et une note d'écrit.

SEMESTRE 2 (SUITE)

Bibliographie sélective

- Michael Epkenhans, *Geschichte Deutschlands*, von 1648 bis heute, Stuttgart, Konrad Theiss Verlag, 2008.
- Wolfgang Rudizio, *Das politische System der Bundesrepublik Deutschland*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006.
- Manfred Schmidt, *Das politische System Deutschlands*, München, Beck, 2007.
- Klaus von Beyne, *Das politische System der Bundesrepublik Deutschland*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010.

▲ Filière franco-britannique : introduction au droit anglais

The different categories of Law as well as the different approaches to legal study in England and Wales are at the core of Chapter I. Chapter II bears on the various legal sources (legislation, caselaw...). The Anglo-Welsh Court system is the topic of Chapter III. The legal professions are studied in Chapter IV. The Criminal Justice System is dealt with in Chapter V. Civil disputes and ways to solve them before a Court are explained in Chapter VI.

Bibliography

- S. Bailey, M. Gunn, N. Taylor and D. Ormerod, *The Modern English Legal System*, 5th edition, 2007.
- C. Elliott and F. Quinn, *The English Legal System*, Longman, 12th edition, 2011.
- A. Gillespie, *The English Legal System*, Oxford University Press, 3rd edition, 2011.
- D. Kelly and G. Slapper, *The English Legal System*, Routledge, 12th edition, 2011.
- R. Ward and A. Aktar, *The English Legal System*, Oxford University Press, 11th edition, 2011.

▲ Parcours professionnalisant : droit de la preuve

Ce cours offre un panorama du droit de la preuve, qui intervient dans la mise en œuvre des règles juridiques de toutes les branches du droit (droit des obligations, droit pénal, droit de la famille, droit des personnes, droit commercial, droit administratif, etc.). Il présente les principes gouvernant le droit de la preuve (charge de la preuve, objet de la preuve, modes de preuve) et envisage comment ils doivent être mis en œuvre pour résoudre certaines questions concrètes (preuve de la faute, preuve du contrat, preuve de la filiation, preuve de l'infraction, preuve de la propriété, etc.).



FACULTÉ DE DROIT
ET DES SCIENCES POLITIQUES

Faculté de Droit et des Sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307
44313 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 14 15 15

Centre universitaire départemental
18, bld Gaston Defferre
85035 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 45 93 93

Responsable année (Nantes) : Karine FOUCHER
Responsable année (La Roche-sur-Yon) : Dominique GARREAU
Responsable licence : Patrick CHAUMETTE

www.univ-nantes.fr/droit



UNIVERSITÉ DE NANTES